

DOSSIER DE PRESSE

Signature du premier emploi d'avenir d'Angers Loire Métropole

Signature de la convention sur le plan de soutien à la création d'emploi d'avenir sur le territoire



Contacts presse :

Angers Loire Métropole / Ville d'Angers : Corine Busson-Benhammou

02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Préfecture de Maine-et-Loire : Anne Delaunay

02 41 81 80 25 – 06 12 78 11 06

anne.delaunay@maine-et-loire.gouv.fr

Signature du premier emploi d'avenir d'Angers Loire Métropole

Angers Loire Métropole signe aujourd'hui son premier emploi d'avenir avec **Jonas DEMESTRE pour un poste d'agent d'entretien des espaces naturels**. Jonas a tout juste 18 ans et habite le quartier de Verneau. Il n'a pas de diplôme et n'a fait que quelques stages en espaces verts, plomberie et peinture. Difficile pour lui de trouver du travail et même d'envisager son insertion professionnelle. L'emploi d'avenir proposé par Angers Loire Métropole est une vraie chance pour Jonas car cela va l'aider à se stabiliser, à acquérir une expérience significative, à se former et à définir son projet professionnel. Intégré dans le service des Parcs Communautaires, il sera tutoré par Joël CHIQUET dans l'équipe des Ardoisières.

Les emplois d'avenir permettent non seulement d'avoir un travail dans la durée mais également de disposer d'un accompagnement personnalisé et d'une formation. Sur ces derniers points, la collectivité s'engage à être extrêmement vigilante afin qu'à l'issue de ses trois ans de contrat le jeune ne se retrouve pas sans perspective.

Une politique volontariste de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

La collectivité a décidé d'agir très vite dans ce domaine. Le vote en conseil municipal s'est déroulé le 19 décembre et celui à Angers Loire Métropole le 24 janvier. Le 25 janvier, les dix-huit premières offres d'emplois étaient publiées et transmises à la Mission Locale Angevine qui les a diffusées auprès de Cap Emploi et de Pôle Emploi.

D'ici au mois de juin, la moitié des recrutements devra être réalisée, soit une soixantaine de jeunes embauchés. L'autre moitié aura lieu au cours du second semestre de cette année 2013.

Au-delà des emplois dans ses propres services, Angers Loire Métropole accompagne les agents-tuteurs des jeunes embauchés dans les services municipaux de toutes les communes de son territoire. L'agglomération complète également l'aide de l'Etat aux associations et aux structures d'insertion qui ont recours aux emplois d'avenir. Enfin, Angers Loire Métropole accompagne la Mission locale angevine, qui doit jouer un rôle de pivot dans le déploiement du dispositif au niveau du territoire.

Les emplois d'avenir ne concernent donc pas uniquement les collectivités mais également les associations, les structures d'insertion, le milieu hospitalier, des organismes parapublics comme les bailleurs sociaux et, à la marge, des secteurs marchands désignés comme prioritaires. En tout, on estime à plus de 500 le nombre de jeunes pouvant être ainsi recrutés dans l'agglomération d'ici à la fin de l'année.

Bien évidemment, Ville et Agglomération n'ont pas attendu les contrats d'avenir pour agir dans le domaine de l'emploi des jeunes. Tout d'abord, au sein de leurs propres services, une attention particulière est portée à l'apprentissage depuis déjà vingt ans. Sont ainsi embauchés chaque année une vingtaine de jeunes de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme allant du CAP au diplôme d'ingénieur en passant par le Bac pro ou le BTS. Ville, CCAS et Métropole comptent ainsi actuellement dans leurs rangs 35 apprentis, en majorité dans des métiers techniques du bâtiment ou

des espaces verts. Depuis 1994 et le recrutement d'apprentis au sein des services municipaux, les collectivités angevines ont ainsi formé 166 jeunes.

À noter enfin que le dispositif des emplois d'avenir complète les actions déjà nombreuses en faveur de l'insertion des jeunes, notamment dans des expériences de mise au travail comme BâtiJeunes, Jobs d'été, Jobs divers, stages au sein des services municipaux, partenariat avec la mission locale, mise en place des chantiers 20 h chrono de l'Asea, opération Jobs proximité avec la Régie de quartiers...

Signature de la convention sur le plan de soutien à la création d'emploi d'avenir sur le territoire

Le dispositif national

L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion à destination des jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique.

Il comporte des engagements réciproques entre un jeune, un employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

L'obtention d'un emploi d'avenir est exclusivement réservée aux jeunes de 16 ans au moins et de 25 ans au plus, sans emploi, avec un niveau de formation inférieur au niveau bac et en situation de grandes difficultés d'insertion dans la vie active malgré un premier soutien des pouvoirs publics. Parmi les jeunes répondant aux conditions, sont prioritaires pour la France Métropolitaine ceux dont le domicile est situé en zone urbaine sensible (Zus) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR).

Pour en bénéficier, la personne doit se rapprocher de mission locale.

La déclinaison locale

A l'occasion de ce premier emploi d'avenir, le Président d'Angers Loire Métropole, le Maire d'Angers et le Préfet signeront une convention relative à un plan de soutien à la création d'emplois d'avenir sur le territoire. En effet, l'emploi des jeunes constitue un enjeu majeur lorsque l'on sait que la demande d'emploi (catégorie A) des moins de 25 ans a dépassé la barre des 3000 jeunes sur l'agglomération fin 2012.

Le plan prévoit le soutien à la création de 200 emplois d'avenir sur l'agglomération en 2013 : 100 par la Ville d'Angers et son Centre Communal d'Action Social, 25 par Angers Loire Métropole, 25 par les communes de l'agglomération et le soutien à la création de 50 emplois d'avenir en association. Au-delà, du nombre d'emplois créés, c'est la qualité des parcours de professionnalisation qui est recherchée : aide à la définition du projet professionnel, découverte des métiers, suivi de formations adaptées. Les tuteurs seront eux aussi formés afin de bien tenir leur mission centrale pour la réussite du jeune.

Pour les collectivités, le dispositif prévoit l'embauche pour trois ans et à temps plein de jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés. L'aide de l'Etat est de 75 % du SMIC brut complétée par une exonération partielle des charges.

Le coût annuel de la création de ces cent vingt-cinq emplois d'avenir est d'un peu plus de 2,5 millions d'euros d'où il faut retrancher les aides importantes de l'Etat. D'où un coût net global pour les deux collectivités d'un million d'euros. En revanche, il faudra ajouter le coût des différentes formations qui se mettront progressivement en place

Ainsi, 200 jeunes de l'agglomération d'Angers, peu ou pas diplômés, avec une attention particulière aux jeunes des quartiers prioritaires, pourront accéder à une première expérience professionnelle significative de trois ans, acquérir des compétences, se former, voire se diplômer, afin de mieux se positionner sur le marché du travail et envisager leur avenir.